



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.58
19 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 58e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 6 décembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. AFONSO (Mozambique)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)

Politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud [34] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale
- f) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUES D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/45/22 et Add.1)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/45/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/45/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/162, A/45/539, A/45/550, A/45/637, A/45/670)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/45/815)
- f) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.31)

M. MUMBENGECHI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an ce mois-ci, à une session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a été adoptée par consensus. Cette adoption pour la première fois d'un texte de fond sur la situation dans cette région par tous les Membres des Nations Unies fait de cette déclaration un jalon historique dans la longue lutte que mène la communauté internationale pour l'élimination de l'apartheid.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Comme nous le savons tous, la Déclaration des Nations Unies, fondée en grande partie sur la Déclaration de Harare, prévoit qu'il y aura quatre processus distincts mais apparentés. Tout d'abord elle demande au régime sud-africain de prendre des mesures visant à créer une atmosphère propice aux négociations; deuxièmement, elle fournit des lignes directrices pour le processus de négociation; troisièmement, elle exprime bien clairement et en termes spécifiques un programme d'action; et quatrièmement, elle fournit un ensemble de principes fondamentaux qui permettront d'élaborer un nouvel ordre constitutionnel sur la base duquel l'Afrique du Sud pourra prendre la place qui lui revient de droit sur un pied d'égalité dans la communauté mondiale des nations.

Douze mois se sont écoulés depuis que cette Déclaration historique a été adoptée. Nous estimons que le moment est venu de s'arrêter et de faire le point de sa mise en oeuvre. A cet égard, nous aimerions féliciter le Secrétaire général de son rapport global et très détaillé, paru sous la cote A/44/960, qu'il a présenté en juillet 1990. Ce dernier a été mis à jour sur de nombreux points par le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/45/22), qui enregistre au jour le jour les événements qui se sont déroulés en Afrique australe au cours de l'année passée. Le Président, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari du Nigéria, et les autres membres du Comité spécial, ainsi que les membres si efficaces du personnel du Centre contre l'apartheid méritent nos félicitations les plus sincères pour un travail extrêmement bien fait.

Nous nous souvenons tous que le rapport du Secrétaire général, dans sa conclusion, nous disait que le processus politique en vue du démantèlement du système de l'apartheid se trouvait encore à son stade initial. Il nous disait ensuite que s'il était évident qu'un processus important avait été déclenché, de nombreuses personnes estimaient que le régime devrait appliquer toutes les mesures, dans leur ensemble, de façon à créer l'atmosphère appropriée.

A la reprise de la session de l'Assemblée en septembre 1990, la communauté internationale a encore, par consensus, déterminé qu'il était nécessaire que le régime sud-africain prenne d'autres mesures pour mettre en oeuvre les changements profonds et irréversibles que demandait la Déclaration.

L'encre avait à peine eu le temps de sécher sur le papier de la résolution de consensus adoptée en septembre lorsque des différends ont surgi sur deux points

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

importants : tout d'abord, sur l'interprétation des termes "profonds et irréversibles" et deuxièmement, sur la manière d'encourager le régime d'Afrique du Sud à instituer les changements nécessaires.

Les termes "profonds et irréversibles" sont devenus l'objet de polémiques précisément parce qu'ils ont souvent été interprétés de façon isolée et hors contexte. Dans la Déclaration, il est spécifiquement mentionné ce qui suit :

"des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, compte tenu des objectifs de la présente Déclaration." [résolution S-16/1, annexe, par. 9 d)]

La question qui se pose alors est la suivante : quels sont les objectifs de la Déclaration? La réponse est évidente et claire. Dans la Déclaration adoptée par consensus, nous nous engageons à :

"tout mettre en oeuvre pour accroître notre soutien à la lutte légitime du peuple sud-africain, y compris en maintenant la pression exercée par la communauté internationale contre le système d'apartheid jusqu'à ce qu'il disparaisse et jusqu'à ce que l'Afrique du Sud devienne un pays uni, démocratique et non racial où règnent la justice et la sécurité pour tous les citoyens." (ibid., quinzième alinéa du préambule)

L'épreuve décisive est donc de savoir si l'apartheid a pris fin, si l'Afrique du Sud est maintenant un pays démocratique, si l'Afrique du Sud est maintenant un pays non racial. Si les réponses à ces questions sont négatives, et elles le sont, alors, quels que soient les changements qui ont pu intervenir, ceux-ci ne peuvent être ni profonds ni irréversibles. En termes concrets, ma délégation estime que l'élimination de l'apartheid ne deviendra irréversible que lorsque les structures législatives non représentatives de l'apartheid actuelles seront remplacées par une assemblée constituante ou par toute autre structure intérimaire de transition que le peuple sud-africain aura choisie.

Examinons maintenant les polémiques qui entourent la question d'encouragement.

Deux tendances fondamentales de pensée semblent se présenter. L'une est que le régime a fait suffisamment de chemin dans la bonne direction pour justifier quelque récompense pour l'encourager à aller plus loin. La récompense proposée est que les mesures internationales existantes soient relâchées. L'autre est que ce que le régime a fait jusqu'à présent est de nature superficielle et de pure forme.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Le régime a été obligé de prendre ces petites mesures à la suite de la combinaison de la résistance massive intérieure et de la pression internationale, ainsi que l'isolement imposé. Donc, la seule façon logique d'encourager le régime à prendre de grandes mesures est de maintenir au moins les sanctions existantes.

Il est en fait surprenant que la façon d'encourager le régime à instaurer de plus grands changements soit devenu un point de litige. La Déclaration elle-même est très explicite sur cette question et elle a été adoptée par consensus. Cette position a été confirmée - toujours par consensus - dans la résolution 44/244 de septembre 1990 lorsque l'Assemblée a prié :

"tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales de respecter strictement le programme d'action contenu dans la Déclaration en maintenant les mesures existantes visant à encourager le régime sud-africain à éliminer l'apartheid..." (résolution 44/244, par. 3)

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Il est évident que vouloir faire moins que de maintenir les mesures existantes non seulement serait contraire à la lettre et à l'esprit des décisions de consensus de décembre 1989 et de septembre 1990, mais que cela aurait regrettablement pour effet d'encourager le régime à ne pas se conformer pleinement aux exigences et aux conditions stipulées dans la Déclaration.

Il est ahurissant que des voix se soient déjà fait entendre en faveur d'un relâchement des sanctions, alors que, aussi bien le rapport du Secrétaire général que le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, font clairement apparaître que le régime n'a même pas fait ce qu'il fallait pour créer un climat propice à la tenue de négociations. Si nous abandonnons maintenant le programme d'action tel que défini dans la Déclaration, qu'est-ce qui nous assure qu'un tel climat sera créé? Qu'est-ce qui nous assure que l'on parviendra à un accord sur le mécanisme d'élaboration d'une nouvelle constitution et sur d'autres dispositions transitoires? En fait, qu'est-ce qui nous assure que l'Afrique du Sud deviendra un Etat uni, non racial et démocratique dont tous les habitants, indépendamment de la race, du sexe, de la couleur ou de la croyance, jouiront d'un droit égal de citoyenneté et auront tous le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays, par le biais d'élections organisées sur la base du suffrage universel égalitaire et d'une liste électorale non raciale, dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée?

La question a dû tomber dans l'oreille d'un sourd étant donné que, jusqu'à présent, elle n'a suscité aucune réponse d'aucune sorte. Rien ne nous garantit que le régime se conformera aux exigences de la Déclaration. Par conséquent, s'il arrivait que la communauté internationale renonce à la seule arme qu'elle possède - qui a fait espérer un moment qu'il était possible d'arriver à un règlement négocié pacifique sur la question d'apartheid -, le peuple héroïque d'Afrique du Sud n'aurait alors d'autre choix que de recourir à tous les moyens dont il dispose pour se libérer lui-même du joug de l'apartheid. Le coût d'un tel choix en vies, en souffrances et en tragédies humaines serait incalculable.

En faisant ici appel à la communauté internationale pour qu'elle maintienne la pression sur l'Afrique du Sud raciste, nous n'oublions pas pour autant que le régime a levé l'interdit frappant l'African National Congress, le Pan Africanist Congress d'Azanie et d'autres organisations politiques; nous n'oublions pas non plus que le régime a libéré certains prisonniers politiques, y compris ce fils illustre de l'Afrique qui est devenu une légende de son vivant, Nelson Mandela.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Le régime a même abrogé le Separate Amenities Act No 49 de 1953, faisant disparaître ainsi l'apartheid mesquin du recueil des lois sud-africaines.

Ce que nous voulons dire, c'est que les piliers de l'apartheid sont toujours intacts. Ces piliers sont représentés dans le recueil des lois par le Population Registration Act No 30 de 1950, qui prescrit l'enregistrement à la naissance de tous les Sud-Africains selon la race; le Native Lands Act de 1913 et le Development Trust and Land Act de 1936, qui établissent le principe de la ségrégation territoriale selon la race; et le Group Areas Act No 41 de 1950, qui donne au régime le pouvoir de déclarer certaines zones comme étant réservées à un certain usage - qu'il s'agisse du logement, de l'enseignement ou du développement industriel - uniquement en fonction de la race. Vu que toute la panoplie des lois d'apartheid sont toujours en vigueur, il est facile de comprendre pourquoi nous en sommes arrivés à nous interroger sur la véritable utilité de l'abrogation du Separate Amenities Act.

Nous savons parfaitement bien que des milliers de prisonniers politiques continuent de languir dans les prisons du régime sud-africain et que certains sont même en attente d'exécution. En réalité, on ne cesse de dresser obstacle après obstacle sur la voie du retour des exilés politiques. Le régime s'est doté du pouvoir de décider des conditions autorisant les exilés à rentrer dans leur terre natale, et ce, en dépit des appels lancés par la communauté internationale en faveur de leur retour inconditionnel. C'est pourquoi nous estimons que, du point de vue politique, la levée de l'interdit frappant les partis politiques et la libération de quelques prisonniers politiques n'ont pas créé la liberté d'activité politique. La persistance des lois répressives, dont les plus notoires sont l'Internal Security Act et le Public Safety Act, ne font que militer davantage encore contre une telle liberté.

L'Internal Security Act confère aux autorités des pouvoirs extrêmement larges en ce qui concerne la détention sans procès et le bannissement de personnes, organisations, réunions et publications. Le Public Safety Act permet aux autorités de déclarer n'importe quelle zone comme étant une "zone d'agitation", leur conférant ainsi des pouvoirs aussi étendus, aussi arbitraires et de portée aussi grande que les pouvoirs normalement associés à l'état d'urgence. Ces pouvoirs ont en fait été invoqués pas plus tard qu'en août 1990, lorsque 19 circonscriptions judiciaires englobant 27 townships ont été déclarées "zones d'agitation", à la plus grande consternation des organisations anti-apartheid.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Il est évident que, pour le moment, les piliers de l'apartheid sont toujours aussi fermement en place. C'est vrai que de vagues promesses ont été faites par le régime, mais ce que la Déclaration demande, c'est beaucoup plus que des promesses. Ne laissons pas échapper le consensus réalisé jusqu'à présent; nous devons tenir bon jusqu'à ce que les objectifs de la Déclaration n'aient pas été atteints. Pour le moment, il n'y a que les entretiens sur les négociations; les négociations elles-mêmes n'ont même pas commencé. Nous sommes fermement convaincus que le relâchement prématuré des mesures existantes pourrait bien empêcher de jamais trouver une solution négociée à l'apartheid.

Pour terminer, j'aimerais remercier le Secrétaire général et le Comité spécial contre l'apartheid des solides efforts qu'ils ne cessent de déployer pour nous tenir au courant de l'évolution de la situation en Afrique du Sud par leurs rapports bien documentés.

M. CHADERTON (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : La position traditionnelle et ferme du Venezuela a toujours été de rejeter la politique d'apartheid et toutes les autres pratiques discriminatoires et racistes mises en oeuvre par le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Comme nous l'avons affirmé en de nombreuses instances lors d'interventions sur la question, mon pays n'entretient pas de relations diplomatiques, consulaires, commerciales, culturelles, sportives ou de quelque autre nature avec le régime raciste de Pretoria.

Nous constatons avec satisfaction un début d'évolution dans la situation en Afrique du Sud. Ma délégation tient à dire à nouveau combien elle apprécie la libération de Nelson Mandela. Elle enregistre avec satisfaction les négociations en cours entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement de ce pays grâce auxquelles ont pu être éliminés certains des obstacles rencontrés sur la voie des changements qui doivent inexorablement intervenir dans cette région.

Le Venezuela est conscient que la pression exercée par la communauté internationale a joué un rôle important dans l'évolution actuelle de la position du Gouvernement de Pretoria. C'est parce que nous étions convaincus de cette évolution que nous avons présenté, en 1982, le projet de résolution relatif à l'embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud et avons, depuis, participé aux travaux du Groupe d'experts chargé d'enquêter sur cette question. À cet égard, notre pays a fait preuve d'un sens particulièrement aigu de ses responsabilités et a apporté son aide au Groupe chaque fois qu'il l'a sollicitée. Selon nous, il est extrêmement important que la minorité blanche d'Afrique du Sud soit consciente de la condamnation par la communauté internationale des politiques et pratiques de l'apartheid, dont les fondements sont toujours en place. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les travaux de la Commission contre l'apartheid dans les sports. C'est là une façon réaliste de démontrer à cette minorité notre rejet unanime des pratiques discriminatoires et racistes en vigueur en Afrique du Sud. Mon pays, en ce qui le concerne, a toujours strictement respecté et continue de respecter les recommandations de la Commission.

Le Venezuela estime que la communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance malgré les progrès enregistrés sous le gouvernement De Klerk. Il lui faut, au contraire, continuer d'exercer une pression et d'appliquer strictement les sanctions prises dans le cadre des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation souhaite participer aux travaux du Comité spécial contre l'apartheid, car nous

M. Chaderton (Venezuela)

sommes convaincus que notre action doit se poursuivre jusqu'à ce que le régime raciste sud-africain ait été éliminé et remplacé par un régime démocratique où l'égalité des droits et des chances puisse s'appliquer à tous les Sud-Africains.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Le débat de ce jour et les documents soumis à notre examen au titre de ce point mettent davantage encore en relief l'anachronisme du régime d'apartheid dans le monde actuel, marqué par les mouvements irrésistibles des peuples pour la démocratie et le progrès. La lutte obstinée du peuple asservi d'Afrique du Sud et la pression internationale ont contraint le Gouvernement de ce pays à proclamer son intention de prendre des mesures pour éliminer le régime d'apartheid et d'entamer des négociations pour l'élaboration d'une nouvelle constitution*.

Le gouvernement De Klerk a adopté un certain nombre de réformes. L'interdit relatif aux activités des partis et des organisations politiques a été levé, l'état d'urgence a pris fin et certaines lois particulièrement odieuses, piliers du régime d'apartheid, ont été abolies.

Malgré certains progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe dont il est fait mention dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, le régime d'apartheid, bien qu'ébranlé, n'a pas été totalement éliminé. Qui plus est, le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas rempli toutes les conditions nécessaires à l'instauration d'un climat propice aux négociations. Les structures vivaces de l'apartheid constituent toujours une grave entrave à l'instauration d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Le problème de la violence en Afrique du Sud constitue un facteur de déstabilisation et une entrave à tout changement. Le niveau atteint par cette violence ainsi que l'augmentation croissante du nombre des victimes sont particulièrement préoccupants. De 1987 à juin 1990, dans la seule province du Natal, à Edendale, appelée aujourd'hui la "Vallée des veuves", environ 3 300 personnes ont trouvé la mort et des dizaines de milliers d'autres ont été blessées. En outre, près de 50 000 personnes sont sans abri.

Certains milieux tentent d'assimiler la vague de violence à une lutte interethnique. Selon nous, cette formule est utilisée pour dissimuler la relation étroite existant entre la violence actuelle et le régime d'apartheid encore en

* M. Afonso (Mozambique), Vice-Président, assume la présidence.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

vigueur. En outre, elle sert de prétexte pour maintenir l'état d'urgence et la présence des forces de répression dans certaines régions du pays. Elle a pour objectif de détourner l'attention et de dissimuler les véritables raisons de ces conflits qui sont liées davantage à la politique qu'à une rivalité interethnique. Comme il est justement consigné dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid,

"La persistance d'une atmosphère de violence entrave fortement les efforts des organisations antérieurement interdites en les empêchant de reconstituer effectivement leurs structures et elle hypothèque l'institution d'un débat démocratique sur les négociations et l'élaboration d'une nouvelle constitution ... Tant que les organisations politiques ne seront pas en mesure de reconstituer des structures véritables, le régime conserve à l'avantage, et donc la possibilité de déterminer le pas des négociations et jusqu'à la teneur même de la nouvelle constitution." (A/45/22, par. 10)

La persistance des actes de violence freine les négociations entre De Klerk et l'African National Congress of South Africa (ANC). Nous partageons la vive préoccupation de la communauté internationale face à l'escalade de la violence en Afrique du Sud laquelle, comme la résolution 44/244 adoptée le 17 septembre dernier le souligne à juste titre, est une conséquence du maintien des pratiques et des structures de l'apartheid et des actes des partenaires des réformes démocratiques en Afrique du Sud.

La République socialiste soviétique d'Ukraine estime que les dispositions de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée ici-même il y a un an, sont toujours d'actualité. Le programme d'action de la Déclaration vient tout juste d'être mis en application. Nous pensons que des mesures concertées et effectives de la part de la communauté internationale permettraient d'assurer le succès de ce processus et d'éliminer rapidement le régime d'apartheid. Les sanctions constituent la pierre angulaire de ces mesures. La Déclaration adoptée à la sixième session extraordinaire nous demande

"De veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que n'existeront pas de preuves manifestes de changements profonds et irréversibles." [résolution S-16/1, par. 9 d)].

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A ce propos, j'aimerais aussi attirer votre attention sur le rapport du Secrétaire général (A/45/539) sur la pression financière internationale exercée sur l'économie de l'apartheid de l'Afrique du Sud, qui signale les moyens de pression considérables mis en oeuvre par la communauté internationale sur le régime d'apartheid. Comme il ressort clairement du rapport, malgré les mesures collectives et individuelles prises par la communauté internationale pour organiser une pression économique sur l'Afrique du Sud, de nombreux canaux permettant à l'économie de l'apartheid d'obtenir des crédits n'ont pas été fermés. Des statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque des règlements internationaux (BRI) sont mentionnées dans le rapport. Elles montrent que les organisations d'Afrique du Sud ont réussi à obtenir de nouveaux crédits à moyen et long terme. Le rapport du Secrétaire général réaffirme la nécessité pour la communauté internationale de maintenir une pression économique sur le régime d'apartheid jusqu'à ce que ce régime honteux de racisme et de discrimination raciale soit complètement démantelé.

Un rôle important dans l'application des sanctions est joué par le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Nous nous félicitons des résultats obtenus par le Groupe dans l'accomplissement de son mandat et nous appelons tous les Etats à coopérer étroitement avec lui afin de faire échouer toutes les tentatives possibles de la part de l'Afrique du Sud pour contourner l'embargo sur le pétrole. Les gouvernements devraient également étudier avec une attention particulière le projet de loi type destiné au renforcement de l'embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud, qui est proposé dans le rapport du Groupe, permettant d'adopter une législation interne appropriée afin d'empêcher la violation de l'interdiction des livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, M. Anthony Nyakyi, Président du Groupe intergouvernemental, pour sa direction compétente et sa contribution personnelle à ses travaux.

La RSS d'Ukraine est favorable à des mesures concertées de la communauté internationale contre le système d'apartheid et estime que le peuple sud-africain lui-même devrait avoir le dernier mot en ce qui concerne l'élimination du système

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

d'oppression raciale. La communauté internationale devrait appuyer par tous les moyens cette lutte juste et accorder notamment une large assistance aux opposants de l'apartheid.

Sur la base d'une évaluation de la situation politique interne en Afrique du Sud et de ses relations extérieures, il semble que la communauté internationale puisse envisager avec espoir le développement du processus de démantèlement de l'apartheid. Aujourd'hui, on peut dire que la situation en Afrique du Sud évolue encore vers des changements encourageants. C'est pourquoi, nous croyons qu'il est urgent maintenant de revoir et de reconsidérer les travaux des principaux organes anti-apartheid du système de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte notamment de la nécessité et, ce qui est le plus important, de la possibilité réelle de combiner et de coordonner les actions de la communauté internationale. Dans ces conditions, les travaux du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid devrait être régi dans une plus grande mesure par la nécessité d'unir les efforts de tous les pays et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour accélérer l'élimination du système d'apartheid. La tâche principale ici est de définir la place qui lui revient dans le contexte des efforts combinés afin de trouver un dénominateur commun parmi toutes les approches possibles des pays membres du Comité spécial pour faire en sorte que le processus naissant de réforme en Afrique du Sud soit irréversible et plus complet. Tout cela est pratiquement impossible sans la participation d'un plus grand nombre de sympathisants actifs et d'un accroissement du nombre des membres. Il faudrait réagir positivement et encourager le Gouvernement sud-africain à prendre de nouvelles mesures pratiques afin de démanteler l'apartheid. Pour cela, nous avons besoin d'une analyse scientifique plus complète et plus profonde tant de la situation politique et économique interne de l'Afrique du Sud que des mesures entreprises par différents pays dans la communauté internationale dans son ensemble.

Nous avons besoin d'informations soigneusement présentées et vérifiées, et tirer de cette analyse les conclusions qui s'imposent. Tout cela devrait être inclus dans les rapports annuels du Comité spécial contre l'apartheid. Le rapport qui a été soumis cette année (A/45/22) ne répond pas encore entièrement à ces exigences. Nous croyons que la raison principale en est l'absence d'une base de données réellement convaincante. Nous croyons fermement que les informations

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

nécessaires devraient être sollicitées auprès du plus grand nombre de sources possibles, y compris des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Ce qui est le plus important, si nous voulons aboutir à un consensus, c'est que le rapport soit également établi à partir d'informations provenant de sources gouvernementales. Cela est particulièrement important. Il s'agit en fait de citer nommément certains Etats dans un document officiel de l'Organisation des Nations Unies. Un bon exemple qui pourrait être suivi est le rapport intéressant du Secrétaire général sur les mesures de contrôle des sanctions contre l'Afrique du Sud (A/45/670).

Par ailleurs, nous ne pouvons pas ne pas relever remarquer les grands efforts personnels, le tact et la patience considérables, le haut niveau de professionnalisme et la sagesse politique remarquable dont le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ibrahim Gambari, a fait preuve dans la direction des travaux du Comité spécial contre l'apartheid. Nous appuyons pleinement le travail qu'il a fait à ce poste.

En conclusion, j'aimerais réitérer la solidarité de la RSS d'Ukraine avec la lutte du peuple d'Afrique du Sud pour l'élimination définitive du système d'apartheid. La RSS d'Ukraine accorde une aide politique et morale à l'African National Congress (ANC), l'avant-garde reconnue du peuple sud-africain. Nous appuyons les initiatives de l'ANC dans la recherche de solutions politiques en vue de résoudre le conflit en Afrique australe, y compris la décision de cesser la lutte armée. Ce dernier point reflète la sagesse et la maturité politiques du mouvement de libération d'Afrique du Sud, et contribuera sans aucun doute au passage à une société démocratique et non raciale.

Un rôle actif dans le processus de négociation devrait être joué par les représentants du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et des autres organisations politiques afin de réaliser l'objectif commun. Nous exprimons l'espoir que le Gouvernement sud-africain prendra d'autres mesures pour apporter les changements profonds et irréversibles que réclame la déclaration de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. ADNAN OTHMAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se souvient qu'au cours de l'année écoulée, l'Assemblée a débattu à quatre reprises de la question de l'apartheid : à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, en 1989, à de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid, en décembre de la même année, à la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée, en septembre dernier, et pendant la présente session. Tout cela fait de la question de l'apartheid, non seulement celle qui est inscrite depuis le plus longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée, mais aussi l'une des questions les plus débattues par l'Assemblée.

Pendant cette période, des mesures positives ont été prises par le régime de Pretoria : la levée de l'interdiction frappant les organisations politiques et de l'état d'urgence, ainsi que l'abrogation projetée des Lands Acts et du Group Areas Act en Afrique du Sud. Nous nous félicitons certes de ces changements, mais il faut faire beaucoup plus. Les principales structures de l'apartheid - les Land Acts de 1913 et de 1973, le Bantu Education Act, le système des bantoustans, le Population Registration Act et le système parlementaire tricaméral - sont toujours intactes. Tant qu'elles n'auront pas toutes disparu, tant qu'une assemblée constituante n'aura pas été élue selon le principe "à chacun une voix" et tant qu'une nouvelle constitution n'aura pas été mise en place, la communauté internationale doit continuer à exercer la pression nécessaire sur l'Afrique du Sud.

Malheureusement, on entend déjà des voix impatientes réclamer la levée des sanctions. Ce sont les voix des apologistes de l'apartheid, qui prétendent que la levée des sanctions est nécessaire pour permettre le développement économique en Afrique du Sud afin de délivrer les N irs du chômage, de la pauvreté, de l'analphabétisme et de l'injustice sociale. Nous avons souvent entendu ces voix bienveillantes et apaisantes mais contredites par le fait que les Sud-Africains noirs continuent d'être opprimés et privés de leurs droits naturels. La vérité est que les apologistes de l'apartheid se soucient davantage de protéger leurs intérêts que du bien-être et des droits légitimes des Noirs.

On peut lire dans le rapport du 21 novembre 1990 du Comité spécial contre l'apartheid :

"L'Afrique du Sud est entrée dans une ère nouvelle qui pourrait aboutir à l'élimination de l'apartheid par la négociation." (A/45/22, par. 8)

M. Adnan Othman (Malaisie)

On peut y lire aussi que :

"La résistance de la majorité sud-africaine et la pression internationale ont décidé les dirigeants du National Party à s'engager dans une voie menant à l'abolition du système d'apartheid et à négocier l'élaboration d'une nouvelle constitution." (ibid.)

On y relève des

"... changements importants dans la bonne direction, mais qui sont loin d'être profonds." (ibid., par. 9)

La question suivante est posée :

"... l'Afrique du Sud sera-t-elle transformée en un Etat démocratique, uni et non racial, ou l'hégémonie du bloc minoritaire existant se retranchera-t-elle en se camouflant sous des formes nouvelles et subtiles? (ibid., par. 18)

La Malaisie partage ces sentiments et estime que la question soulevée dans le rapport appelle une réponse claire. En attendant, il faut imposer à l'Afrique du Sud des sanctions plus strictes encore. En relâchant maintenant les pressions exercées contre l'Afrique du Sud, on affaiblirait la résistance contre l'apartheid et l'on retarderait encore la solution du problème. Pareil retard entraînerait d'autres souffrances incalculables pour les Sud-Africains noirs.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général dit :

"Le processus politique qui devrait aboutir au démantèlement du régime d'apartheid n'en est encore qu'à ses débuts, et des difficultés subsistent du fait du maintien des structures propres à l'apartheid, de pratiques policières contestables et d'une législation répressive, et aussi de la persistance de la violence politique." (A/45/1, p. 5)

Puis que :

"Il n'est plus irréaliste de penser qu'une démocratie sans distinction de race pourra s'instaurer en Afrique du Sud dans un avenir relativement proche." (ibid.)

La Malaisie croit, elle aussi, que le changement est inévitable en Afrique du Sud. Nous nous félicitons des pourparlers en cours entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le régime sud-africain, qui visent l'amorce de négociations de fond et de vaste portée. La rencontre de Groote Schuur, cette année, entre les leaders de l'ANC et les autorités sud-africaines a été importante car c'était les premiers pourparlers directs entre les deux parties depuis 78 ans. Cette réunion est considérée comme ayant marqué le début d'un processus visant à

M. Amin Othman (Malaisie)

éliminer les obstacles sur la voie des négociations et, notamment, comme la volonté d'éliminer le climat de violence et d'intimidation existant, quels qu'en soient les responsables, et de s'attacher à la stabilité et au déroulement pacifique du processus de négociation. Ma délégation félicite l'ANC d'avoir pris l'initiative de demander des pourparlers avec le régime sud-africain et d'avoir pris la décision historique d'interrompre la lutte armée, comme cela est indiqué dans le communiqué de Pretoria en date du 6 août 1990. Nous espérons qu'à son tour le régime de Pretoria s'efforcera sans retard d'instaurer un climat propice aux négociations en prenant toutes les mesures stipulées dans la Déclaration des Nations Unies contre l'apartheid, abrogeant notamment toutes les lois répressives.

Il est évident que les changements introduits jusqu'ici par Pretoria ne l'ont été qu'en raison des pressions économiques exercées contre l'Afrique du Sud. On constate une sortie nette de capitaux du pays, une baisse des réserves en devises et une stagnation technologique. Nous engageons tous les Etats à interdire tous investissements en Afrique du Sud et insistons auprès des sociétés transnationales et des banques pour qu'elles n'aident pas l'Afrique du Sud à passer outre les restrictions internationales. En outre, nous demandons instamment aux institutions financières internationales de ne pas accorder de nouveaux prêts au régime de Pretoria. Autrement dit, la communauté internationale doit prendre des mesures concertées et efficaces - en particulier en matière de commerce, d'investissement, de technologie, de pétrole et de produits pétroliers, de finances et de transports - pour faire pression sur le régime et l'amener à mettre rapidement fin à l'apartheid.

Mais ce qui est plus important encore, il faut que tous les pays respectent scrupuleusement l'embargo obligatoire sur les armes. Ma délégation déplore à cet égard que certains Etats continuent, directement ou indirectement, à violer l'embargo sur les armes et à collaborer avec le Gouvernement sud-africain dans les domaines militaire et nucléaire. La Malaisie appelle ces Etats à renoncer à ces pratiques et à honorer leurs obligations au titre de la résolution 421 (1977) du Conseil de sécurité. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la Malaisie est prête à envisager des mesures immédiates pour garantir la stricte application de l'embargo obligatoire sur les armes et, à cet égard, elle participe activement aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 421 (1977).

M. Adnan Othman (Malaisie)

La communauté internationale suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation en Afrique du Sud, où, elle l'espère, s'opérera une transition pacifique vers une Afrique du Sud stable, libre et prospère. Les Africains noirs qui ont déjà tant souffert méritent de récolter les fruits de leur lutte contre l'apartheid.

Ma délégation est profondément préoccupée par la vague tragique de violence qui déferle sur les communautés noires d'Afrique du Sud. L'incident le plus récent remonte à dimanche dernier, 2 décembre 1990; il aurait fait 71 morts. La violence entre factions noires ne peut que servir de prétexte au régime sud-africain pour saborder le processus de changement en Afrique du Sud. La lutte contre l'apartheid ne peut qu'être affaiblie par le manque d'unité des Noirs. L'absence d'unité donnera toutes les excuses possibles au régime de Pretoria pour introduire des lois draconiennes qui ne peuvent que prolonger l'apartheid et la domination par la minorité. Il faut éviter cela à tout prix. Seule une opposition unie et bien coordonnée contre l'apartheid se révélera efficace. La Malaisie demande instamment à toutes les parties en cause de créer un climat de non-violence. Nous nous félicitons à cet égard de la récente rencontre des leaders noirs sud-africains et nous appuyons la rencontre prochaine de M. Mandela et M. Buthelezi.

La Malaisie appuie vigoureusement la Déclaration historique des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous y voyons une très importante contribution au processus de changement politique actuellement en cours et engageons le régime sud-africain de poursuivre activement la mise en oeuvre complète et immédiate des dispositions de la Déclaration.

M. Adnan Othman (Malaisie)

Par ailleurs, tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales doivent adhérer strictement au programme d'action contenu dans la Déclaration des Nations Unies en maintenant les mesures existantes qui visent à encourager le régime sud-africain à éliminer l'apartheid jusqu'à ce qu'il y ait des preuves évidentes de changements irréversibles et profonds qui permettent d'instaurer une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale. Nous devons marcher ensemble et en harmonie le dernier kilomètre.

Enfin, ma délégation voudrait rappeler l'observation du Secrétaire général dans son rapport sur le progrès de la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Il a déclaré clairement :

"On considère dans l'ensemble que la voie suivie par le Gouvernement ouvre de réelles perspectives en vue d'un débat politique constructif et marque un net changement par rapport à la position des gouvernements précédents. Mais beaucoup ont également le sentiment que d'autres mesures sont nécessaires pour créer des conditions favorables à la liberté de l'activité politique. ... Tant que persisteront des comportements raciaux et que seront maintenues des structures d'apartheid au niveau local, le processus de changement se heurtera à des difficultés." (A/44/960, par. 254)

La Malaisie appuie pleinement ces observations du Secrétaire général et prie le régime de Pretoria de se pencher sur ces questions de toute urgence.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Le 14 décembre 1989, la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté par consensus une Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, dans laquelle elle énonçait, entre autres, des lignes directrices pour les négociations et un programme d'action. Cette date représente en effet un tournant décisif dans l'histoire de la lutte engagée par la communauté internationale contre l'apartheid. Depuis lors, presque un an s'est écoulé. Que s'est-il passé? Où en est l'application de cette importante déclaration?

Depuis l'adoption de la Déclaration dont il s'agit, selon les différents rapports et sources bien informées, tant du Comité spécial contre l'apartheid que du Secrétaire général, à qui ma délégation tient à rendre hommage, d'importants développements de la situation politique ont eu lieu en Afrique du Sud.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Un certain nombre de prisonniers politiques, dont le prestigieux dirigeant de l'ANC, Nelson Mandela, ont été libérés.

Les interdictions et restrictions imposées aux organisations et personnes proscrites ont été levées. Les partis politiques, en particulier, jusqu'ici hors-la-loi, ont été légalisés. L'état d'urgence sur tout le territoire de l'Afrique du Sud a été totalement levé à partir du 18 octobre 1990, à en croire le Président de l'Afrique du Sud lui-même, qui déclarait en outre que les lois foncières de 1913 et de 1936 qui créaient l'apartheid seront également abrogées au début de l'année prochaine dans le cadre, dit-il,

"d'un programme global de suppression de toutes les restrictions raciales relatives à la propriété foncière." (A/45/659, p. 2)

Il a été indiqué que l'abrogation de ces lois serait

"accompagnée de mesures permettant l'accès immédiat et non discriminatoire à des organismes de financement tels que la Landbank et l'Agricultural Credit."
(*ibid.*)

La décision d'interrompre la lutte armée prise par les dirigeants de l'ANC, à qui ma délégation se plaît à rendre un vibrant hommage pour leur bravoure et leur clairvoyance, mérite d'être saluée. Elle prouve indiscutablement que l'ANC a marqué sa préférence pour la recherche de solutions aux problèmes d'apartheid par des moyens pacifiques, en l'occurrence par des négociations directes avec le Gouvernement sud-africain, pourvu que ce dernier fasse preuve de sincérité dans ses paroles comme dans ses actes. Les pourparlers en cours entre les deux parties et les minutes de Groote Schuur et de Pretoria offrent de réelles perspectives de progrès. Ils montrent clairement que l'apartheid ne peut être éliminé par des moyens pacifiques et politiques que si Pretoria est déterminé à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que ce régime inhumain soit totalement démantelé, et ce en se conformant strictement aux stipulations de la Déclaration dont je viens de faire mention. Ma délégation appuie pleinement l'accord intervenu le 6 août 1990 entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC, accord qui dit notamment :

"Il est essentiel que la compréhension s'intensifie entre tous les secteurs de la population pour qu'ils puissent admettre que tous les problèmes peuvent et doivent être résolus au moyen de négociations."

Nous soutenons fermement tous les efforts pacifiques visant à éliminer complètement l'apartheid et apprécions hautement les récents progrès politiques accomplis

M. Khamay (Rép. dém. pop. lao)

jusqu'à présent. Cependant, le chemin menant à la réalisation complète des objectifs de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices est encore long. Toutes les conditions posées dans la Déclaration n'ont toujours pas été remplies. Il est regrettable de noter que sur les cinq critères prévus dans le paragraphe 6 de la Déclaration visant à créer un climat propice aux négociations, deux seulement ont été satisfaits, à savoir la levée des interdictions et restrictions des partis politiques et la levée totale de l'état d'urgence. Il en reste trois autres qui sont aussi importants, notamment la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques pour leur permettre de participer pleinement au processus de développement politique de leur pays. L'Internal Security Act et d'autres lois répressives, conférant un pouvoir exorbitant et arbitraire à la police sont toujours en vigueur. D'autre part, nous voyons que l'apartheid, dans son essence, reste toujours intact : le Group Act, les Land Acts et le Population Registration Act n'ont toujours pas été abrogés.

L'apartheid est toujours vivant et reste encore menaçant au stade actuel des pourparlers. Les forces intérieures opposées au changement en Afrique du Sud sont très récalcitrantes et sont prêtes à tout faire pour inverser le courant. Elles auront recours à toutes les échappatoires et demi-mesures pour faire traîner en longueur l'élimination de ce régime inhumain. De ce fait, il est nécessaire de garder présent à l'esprit que ce n'est pas la réforme ni la révision du système d'apartheid que le peuple sud-africain et la communauté internationale réclament, mais son abolition intégrale, pure et simple qui est le fond de toutes négociations.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Dans cet ordre d'idées, il importe que, dans leurs négociations, les parties concernées se conforment aux lignes directrices stipulées dans la Déclaration. Il faut que les autorités de l'Afrique du Sud prennent des mesures appropriées conformément aux termes de la Déclaration, pour mettre fin le plus tôt possible au régime d'apartheid. En attendant, la communauté internationale se doit de redoubler d'efforts et de tout mettre en oeuvre pour accroître son soutien à la lutte légitime du peuple sud-africain, y compris par le maintien de la pression exercée sur ce régime jusqu'à ce qu'il disparaisse et que l'Afrique du Sud devienne un pays uni, démocratique et non racial et puisse occuper la place qui lui revient en tant que membre à part entière de la famille des nations.

Mme THORPE (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général décrit la période actuelle des relations internationales comme étant caractérisée par l'espoir mais par un dangereux mépris des règles. Ma délégation estime que plus que toute autre chose, les événements qui se produisent en Afrique du Sud depuis 12 mois illustrent de façon spectaculaire la validité de cette observation.

En février dernier, la Trinité-et-Tobago s'est associée à la communauté internationale pour applaudir à la libération tant attendue de M. Nelson Mandela et de quelques autres prisonniers politiques ainsi que la levée de l'interdiction de l'African Nations Congress (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations. Mon gouvernement a également été encouragé par la volonté du régime de Pretoria d'engager des pourparlers directs avec l'ANC afin de lancer un processus de négociation pouvant aboutir à l'abolition de l'apartheid. L'abrogation du Separate Amenities Act de 1953, la levée totale de l'état d'urgence dans le pays et la libération de plus de 60 prisonniers politiques en septembre et octobre 1990 semblaient être autant de signes que Pretoria pourrait être prêt à engager un processus tendant à créer en Afrique du Sud un climat propice à ces négociations.

Il n'en demeure pas moins que les procès politiques se poursuivent en 1990 et que plus de 60 personnes ont été condamnées pour des crimes politiques. Selon la Commission des droits de l'homme, au mois d'août dernier, des procès politiques impliquant plus de 2 180 personnes étaient toujours en cours en Afrique du Sud, et 58 prisonniers politiques condamnés à mort attendaient leur exécution.

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

De même, le régime raciste dispose toujours d'une législation en matière de sécurité lui permettant de poursuivre sa répression de la population majoritaire. Il s'agit notamment de l'Internal Security Act et du Public Safety Act dans leur version modifiée, qui permettent la détention sans procès et, même en l'absence d'un état d'urgence, octroient des pouvoirs étendus aux forces de sécurité.

Compte tenu de l'ignominie du régime d'apartheid, il n'est donc guère surprenant qu'entre le mois de février et le mois d'août 1990, 197 personnes aient été tuées et 2 490 blessées par les forces de police. Treize autres personnes ont été tuées et 83 blessées en juillet et août derniers par des actes terroristes commis par des groupes d'extrême droite.

En tant que membres d'une organisation qui oeuvre pour la justice, la liberté et la dignité de la personne humaine, nous pouvons difficilement rester indifférents devant les conséquences dévastatrices des actes répréhensibles commis par les forces de sécurité sud-africaines et les groupes d'extrême droite à l'encontre de la population majoritaire. Nous ne pouvons pas être aveugles devant les tragédies causées par la violence des groupes d'autodéfense et autres organisations politiques. Nous ne pouvons pas nier non plus que la contagion de ces maladies de l'apartheid pourrait avoir des conséquences terribles pour la sous-région et pour l'Afrique tout entière.

C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago se félicite des récents efforts constructifs de l'ANC, de certains dirigeants religieux et d'autres personnes pour mettre fin au carnage et forger un accord réaliste en vue d'une réconciliation nationale. Ma délégation attend également avec impatience l'abrogation, en 1991, du Group Areas Act, des Lands Acts et d'autres lois répressives, y compris le Constitution Act de 1983 - qui a établi le Parlement à trois chambres fondées sur la ségrégation raciale -, le Population Act de 1950 et l'Internal Security Act.

Il est clair que, tant que de telles mesures n'auront pas été prises, la plupart des piliers de l'apartheid restent et, malgré certains des changements opérés dans le pays ces derniers mois, des modifications profondes et irréversibles, conformes à la lettre et à l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, n'ont pas encore été réalisées.

En outre, au lieu du principe du suffrage égal et universel fondé sur des listes électorales non raciales qu'il continue de rejeter, Pretoria a avancé le concept absurde d'un vote de valeur égale pour tous, ce qui revient à se moquer

Mme Thorpe (Trinité-et-Tobago)

des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les textes humanitaires internationaux pertinents, auxquels Trinité-et-Tobago adhère sans réserve.

Pour évoquer brièvement la question controversée des sanctions, c'est avec consternation et préoccupation que ma délégation a constaté avec quel empressement certains Etats souhaitent lever unilatéralement les sanctions limitées et autres mesures imposées à l'encontre de l'Afrique du Sud et qu'ils ont, dans certains cas, relevé le niveau de leurs relations avec ce régime.

Comme l'a observé l'ancien Secrétaire général du Commonwealth, sir Sridath Ramphal, dans son introduction au rapport sur les sanctions du Commonwealth :

"De simples exhortations ne mettront jamais fin à l'apartheid. Même la pression diplomatique ne suffira pas. La pression économique sera nécessaire pour que la minorité blanche renonce à son monopole du pouvoir. Les sanctions s'ajoutent à ces pressions et sont ainsi un élément essentiel du processus conduisant à de véritables négociations en Afrique du Sud."

En interprétant l'imposition de sanctions comme une mesure punitive destinée à sanctionner l'Afrique du Sud pour son maintien de l'apartheid, on en méconnaît délibérément l'intention.

Selon le rapport du Commonwealth, les sanctions doivent être considérées comme un moyen de persuasion, un moyen d'exercer une pression pour persuader ainsi la minorité blanche de la nécessité d'ouvrir de réelles négociations. Les sanctions visent à prévenir de nouvelles escalades de la violence. Elles sont un élément essentiel et non pas un substitut du processus de négociation. Leur objectif consiste à faciliter le démantèlement de l'apartheid. La communauté internationale doit donc veiller à ce qu'aucun relâchement des sanctions ne soit toléré, et elle doit demander l'annulation de toutes les décisions servant à faire obstacle au processus qui a provoqué ces changements mêmes en Afrique du Sud dont on se félicite, prématurément, aujourd'hui.

Mme Thorpe (Trinité et Tobago)

Des millions de Sud-Africains, y compris M. Oliver Tambo, M. Nelson Mandela, feu M. Zephania Mothopeng et l'archevêque anglican Desmond Tutu qui, pendant des années, se sont opposés avec courage au système oppressif d'apartheid, ont osé rêver d'une Afrique du Sud prospère, non raciale et démocratique. La communauté internationale n'a pas oublié ce rêve. Or, en ce moment crucial de l'histoire de l'Afrique du Sud, les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des particuliers à l'extérieur de l'Afrique du Sud, doivent également oser faire les sacrifices nécessaires pour garantir la réalisation de ce rêve fugace. L'apartheid est source d'humiliation sociale, d'indignité personnelle et de souffrances individuelles pour ceux qui sont victimes du poison de la ségrégation. C'est pourquoi, le sens de la justice et la foi en la dignité humaine exigent qu'il soit éradiqué. La Trinité-et-Tobago reste attachée à cet objectif et continuera à travailler étroitement avec d'autres, en particulier avec les autres membres du Comité spécial contre l'apartheid, à sa réalisation.

M. NAGAI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement et le peuple du Japon apprécient sincèrement le rôle joué par les Nations Unies dans la lutte contre la discrimination raciale, en vue de garantir aux peuples, partout dans le monde, la jouissance de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. En particulier, le Japon se félicite des efforts déployés par les Nations Unies depuis la convocation, en décembre de l'année dernière de la session extraordinaire consacrée à l'apartheid. Il est tout particulièrement satisfaisant de constater que la Déclaration contre l'apartheid, adoptée alors par consensus, a été réaffirmée à la reprise de la session de l'Assemblée générale sur l'apartheid en septembre de cette année.

Le Japon est fermement et résolument opposé à l'apartheid. Il n'existe aucune justification à la discrimination raciale sous quelque forme que ce soit. L'apartheid, qui n'est rien d'autre que le racisme institutionnalisé, va à l'encontre des valeurs humaines universelles et fondamentales et bafoue ouvertement l'esprit même de la Charte des Nations Unies, il incombe donc à la communauté internationale d'exiger, d'une seule voix, l'éradication de l'apartheid aussi tôt que possible.

Des changements spectaculaires dans la situation de l'Afrique du Sud sont de toute évidence en cours. En février de cette année, le Président De Klerk a demandé que des négociations aient lieu entre toutes les parties concernées sur

M. Nagai (Japon)

l'avenir de l'Afrique du Sud et de son peuple, et plus spécifiquement sur de nouvelles dispositions constitutionnelles. En vue de créer un climat favorable aux négociations, Nelson Mandela, parmi d'autres prisonniers politiques, a été libéré et les organisations anti-apartheid, comme l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania, ne sont plus frappées d'interdiction, et les restrictions à leurs activités ont été levées. A la suite de pourparlers préliminaires entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC, l'état d'urgence a été levé et un plan a été conçu pour résoudre les problèmes liés au rapatriement des exilés et à la libération des prisonniers politiques. De plus, en octobre, le Gouvernement sud-africain a aboli le Separate Amenities Act et s'est engagé à abolir l'année prochaine le Group areas Act et les Land Acts. L'ANC, pour sa part, a accepté de suspendre toutes ses activités armées.

Nous nous félicitons des efforts constants qui contribueront à la mise en route de négociations complètes sur les dérogations constitutionnelles. Le Japon espère sincèrement que ces négociations commenceront très bientôt, avec la participation des parties concernées, aux fins d'établir une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Le Japon souhaite participer aux efforts visant à trouver une solution pacifique et négociée du problème de l'apartheid. Le Japon apprécie tout spécialement le rôle indispensable joué par le Président De Klerk et le Vice-Président de l'ANC, M. Mandela, dans le processus des réformes. Lors de sa visite au Japon, du 27 octobre au 1er novembre, mon gouvernement a félicité M. Mandela pour son engagement en faveur d'une solution pacifique de l'apartheid et a exprimé le vœu de le voir user de son ascendant pour renforcer l'unité de la communauté noire.

Compte tenu de ces développements positifs dans l'ensemble de l'Afrique du Sud, il est regrettable cependant que des signes d'une violence accrue soient également perceptibles. Ne laissons pas la violence mettre en danger les progrès rendus possibles par les efforts redoublés déployés par M. Mandela et M. De Klerk. Une fois de plus, nous appelons toutes les parties concernées à rechercher une solution pacifique et négociée.

Le Japon, pour sa part, attend avec impatience l'heure où l'Afrique du Sud sera libérée du joug de l'apartheid. Le Japon reconnaît qu'il est nécessaire d'accroître l'assistance à la population noire, non seulement pour faciliter une

M. Nagai (Japon)

solution pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud, mais aussi pour améliorer le statut des Noirs afin qu'ils puissent assumer leur responsabilité dans la gestion économique et politique de leur pays. A cette fin, le Japon soutient le programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et d'autres fonds d'aide des Nations Unies à l'Afrique du Sud et à la Namibie, ainsi que beaucoup d'autres organisations non gouvernementales en Afrique du Sud par le biais du Fonds Kagiso. Le Japon a décidé, à partir de l'exercice budgétaire en cours, d'inviter des Sud-Africains noirs à venir au Japon en tant que stagiaires au titre des programmes de l'Agence de coopération internationale du Japon et de lancer également un programme de coopération sous la forme de dons en capital.

Le Japon est tout à fait conscient que la situation en République sud-africaine comporte d'importantes implications pour la paix et la prospérité de l'Afrique australe et même, de tout le continent africain. Pour ces raisons, ainsi que par un souci purement humanitaire, le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts pour apporter une solution pacifique au problème de l'apartheid.

M. MAYORGA-CORTES (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Le nouveau Gouvernement du Nicaragua se devait de participer à ces délibérations sur l'apartheid. L'importance que nous attachons à cette question ressort de notre programme de gouvernement, qui réaffirme dans ses directives de politique extérieure son engagement à condamner l'apartheid et le racisme, à soutenir l'application des droits de l'homme et à promouvoir l'élimination de toute forme de discrimination.

Cette intention a été réaffirmée par S. E. Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente du Nicaragua, dans son intervention à l'Assemblée générale. A cette occasion, elle a salué la libération de Nelson Mandela et a exprimé son appui à l'élimination du racisme et de l'apartheid.

M. Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Le Nicaragua estime que, face à l'apartheid, il est nécessaire de réaffirmer le devoir de la communauté internationale et de l'ONU d'assurer le plein respect en Afrique du Sud des droits de l'homme fondamentaux : le droit à la vie, l'égalité juridique, la liberté dans toutes ses manifestations et l'ensemble des droits civils et politiques qui ont été déniés jusqu'à maintenant à la population noire majoritaire de ce pays.

Nous appuyons une solidarité internationale effective qui permette de trouver rapidement des solutions justes au problème de l'apartheid et nous nous associons sans réserve aux demandes et aux aspirations de l'African National Congress (ANC), maintenant légalisé. A ces fins, en plus de participer activement aux différentes instances qui étudient la question de l'apartheid, nous tenterons d'évaluer de manière appropriée tout ce qui touche cette question si importante pour le monde civilisé.

Dans l'action internationale concertée pour éliminer l'apartheid et soutenir les revendications légitimes du peuple sud-africain, le Nicaragua maintient sa participation active et appuie les sanctions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Le Nicaragua n'a aucun lien commercial ou politique avec le gouvernement de Pretoria et soutient largement l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, en étroite collaboration avec le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, qui a été créé en application de la résolution 41/35 F de l'Assemblée générale, le 10 novembre 1986, et dont le Nicaragua est membre.

Notre pays apprécie l'importance des mesures adoptées à ce jour par de nombreux gouvernements en faveur de la mise en oeuvre réglementaire et cohérente de l'embargo pétrolier. Nous considérons que ces mesures sont une condition indispensable au maintien de la pression internationale contre le système d'apartheid. Beaucoup d'événements positifs qui se sont produits en Afrique du Sud n'auraient pas eu lieu sans la pression constante exercée par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, dont l'embargo pétrolier.

Le Nicaragua s'associe pleinement à la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés adoptée à Belgrade en novembre 1989, qui donnait un appui unanime à la Déclaration adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur l'Afrique du Sud.

M. Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Il affirme aussi que le maintien de l'apartheid est une des causes fondamentales de la crise en Afrique australe et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En tant qu'Etat partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Nicaragua a suivi la trente-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et a fait siennes les recommandations de ce comité. De même, il réaffirme l'importance de l'objectif du Comité de mobiliser l'opinion publique mondiale afin de faire pression sur l'Afrique du Sud pour obtenir l'éradication pacifique de l'apartheid.

C'est pourquoi nous réaffirmons le consensus sans précédent réalisé à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid, tenue en décembre dernier, et dont la Déclaration vise à la création d'un climat propice aux négociations en vue d'une éradication rapide de l'apartheid et de son remplacement par une société non raciste, participative et démocratique, ainsi que de l'établissement des principes fondamentaux sur lesquels reposerait le nouvel ordre constitutionnel en Afrique du Sud. A notre avis, ce qui importe le plus c'est de mettre résolument en oeuvre au moment opportun le Programme d'action prévu par le consensus intervenu à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de décembre 1989.

Nous estimons que les efforts faits par la communauté internationale n'ont pas été inutiles et que, au contraire, ils ont commencé à porter leurs fruits. C'est ce qu'indique le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée en septembre dernier :

"La mission officielle que j'ai envoyée en Afrique du Sud au mois de juin, avec l'accord du Gouvernement sud-africain, a constaté que le pays était au seuil d'une ère nouvelle. Le processus politique qui devrait aboutir au démantèlement du régime d'apartheid n'en est encore qu'à ses débuts, et des difficultés subsistent du fait du maintien des structures propres à l'apartheid, de pratiques policières contestables et d'une législation répressive, et aussi de la persistance de la violence politique. Il faut se garder, d'autre part, de sous-estimer la crainte et l'anxiété qui accompagnent toute transformation fondamentale d'une société. Néanmoins, certains progrès favorisent l'instauration d'un climat propice aux négociations." (A/45/L, p. 5)

M. Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Le Secrétaire général ajoute :

"Il n'est plus irréaliste de penser qu'une démocratie sans distinction de race pourra s'instaurer en Afrique du Sud dans un avenir relativement proche. Il s'agirait là de bien plus qu'une réforme, certes profonde et bénéfique, intéressant une vaste société pluraliste. Ce serait la réalisation de l'un des objectifs des Nations Unies qui touchent aux racines mêmes de la justice et de la stabilité dans les relations internationales telles qu'elles sont envisagées dans la Charte." (*ibid.*, p. 5)

Malgré les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans les négociations qui se déroulent à Pretoria et qui indiquent certainement un changement d'attitude de la part du Gouvernement sud-africain et l'amorce d'un processus de transition, il est tout de même évident que, comme le signale le dernier rapport du Comité spécial contre l'apartheid, beaucoup reste à faire pour en finir avec ce système.

L'heure n'est-elle pas venue d'entreprendre une action internationale plus énergique, orientée vers la suppression des importantes restrictions encore imposées contre l'exercice de la libre expression politique en Afrique du Sud et qui rendent sans effet la levée de l'état d'urgence? Le moment n'est-il pas venu de construire un consensus international sur l'éradication des différentes structures institutionnelles, les piliers de l'apartheid, et sur l'accélération du processus de transition?

Nous considérons qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre fin à la discrimination, à la violence et à l'instabilité en Afrique du Sud et pour que soit créé un gouvernement auquel participent toutes les forces démocratiques et représentatives de ce pays et où l'esprit de coopération avec les pays voisins apportera à l'Afrique australe une ère nouvelle de paix et d'harmonie.

La communauté internationale a une responsabilité fondamentale, celle de veiller à ce que processus de changement, déjà amorcé en Afrique du Sud, se conclue de façon pacifique. A cette fin, il est nécessaire que soient maintenus les moyens de pression actuels et réunir davantage encore de conditions véritablement propices à la négociation.

S'il faut reconnaître que le Gouvernement sud-africain a adopté diverses mesures dans la bonne direction, il n'est pas moins vrai que de plus grands efforts encore sont indispensables pour obtenir un climat politique approprié qui mène à son terme le processus actuel de négociation.

M. Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Dans cet esprit, nous nous réjouissons de la décision de l'ANC de contribuer à ce climat si nécessaire par la suspension de ses activités armées et le choix de la voie pacifique pour donner un élan au processus interne de réforme.

Nous nous félicitons aussi tant de la reconnaissance par le Gouvernement sud-africain de la nécessité de revoir sa législation en matière de sécurité que de son accord pour la libération des prisonniers politiques, même en l'absence du plein rétablissement des droits politiques de la grande majorité de la population.

Ce sont des événements prometteurs que nous ne pouvons passer sous silence et que nous devons encourager afin d'éviter d'autres actes de violence qui seraient au détriment des intérêts légitimes de toute la population sud-africaine.

Que peut faire une communauté internationale dotée de maturité et de responsabilité qui se trouve au seuil d'une ère nouvelle et prometteuse de coopération pour favoriser une issue satisfaisante du dialogue important qui s'est amorcé à Pretoria avec un engagement sérieux des deux parties de poursuivre un processus pacifique de négociation? A notre avis, nous sommes confrontés à deux risques également dangereux. Il y a, d'une part, le risque qu'un optimiste indû s'instaure à la suite des récents événements favorables et, d'autre part, le risque qu'une certaine impatience soit suscitée par le rythme et de la forme que prendra le démantèlement définitif de l'apartheid.

M. Mayorga-Cortés (Nicaragua)

Nous devons tenir compte de ces deux attitudes dans notre conduite et avoir foi dans le processus interne de négociation qui a déjà été amorcé et qui devrait déboucher sur une nouvelle constitution. En même temps, nous devons continuer d'appuyer fermement sur le plan international les revendications légitimes de la majorité noire d'Afrique du Sud.

Le Nicaragua est convaincu que le processus de dialogue et de négociation engagé en Afrique du Sud sera couronné de succès. Cela signifie l'adoption d'un ensemble de mesures qui transformeront en profondeur et de façon irréversible le système d'apartheid. En attendant ce jour, nous devons maintenir fermement les sanctions actuelles, commencer à préparer la reconstruction économique de ce pays et consacrer notre attention aux problèmes sociaux auxquels une Afrique du Sud non raciste, démocratique et unie sera confrontée. Lorsque tel sera le cas, nous constaterons une fois encore que les Nations Unies ont un rôle à jouer, un rôle civilisateur par excellence, et qui peut être couronné de succès lorsqu'elles reçoivent le soutien ferme et sans équivoque de tous leurs Etats Membres.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Certains mots et certaines questions, de par leur nature même, se définissent eux-mêmes et établissent leurs propres paramètres. De longs ou complexes exposés ne sont pas nécessaires pour que chacun sache la signification que ces mots ou ces questions revêtent.

Après plus de 40 ans de condamnation constante, et maintenant universelle, le mot apartheid a pris la place qui lui revient dans la conscience humaine à côté des mots racisme, esclavage et génocide. Ceux qui pratiquent et ceux qui défendent l'apartheid ont occupé enfin la place historique qui leur revient au côté de ceux pour qui le racisme, l'asservissement de l'homme par l'homme et le génocide sont acceptables ou méritent d'être défendus.

Après plus de 40 ans, la communauté internationale ne se demande plus si l'apartheid est une doctrine abjecte, un système malfaisant. Après plus de 40 ans, personne ne pense vraiment que l'apartheid a un avenir. Après plus de 40 ans, aucune personne douée de raison ne pense que l'apartheid peut être réformé ou rendu plus acceptable. Après plus de 40 ans, la question n'est plus de savoir si, mais plutôt quand le monde sera enfin débarrassé de cet affront terrible à l'humanité : cet assaut de haine contre la décence commune.

Il n'est certes pas nécessaire de rappeler ici aujourd'hui les nombreuses statistiques ou les tragédies individuelles qui ont conféré une dimension particulière à l'opposition mondiale au système d'apartheid. Aujourd'hui, chacun

M. Van Lierop (Vanuatu)

est si familier de la nature de l'apartheid qu'une répétition des statistiques ne pourrait que réduire l'impact réel qu'il a eu sur des millions de victimes. Aujourd'hui, chaque nation du monde éprouve un rejet moral si fort à l'égard de l'apartheid que l'on anticipe déjà sur sa fin en tant que système officiel de prétendu gouvernement.

Il reste à déterminer dans combien de temps l'apartheid s'éteindra et dans quelles conditions. Nous ne sommes pas autant enclins que certains à créditer M. De Klerk d'un subit renouveau moral. En revanche, nous donnons foi à ses récentes initiatives politiques qui, nous le croyons, reposent sur son aptitude à observer la réalité. Nous relevons également le courage dont il a fait preuve en faisant passer le message de la réalité à son corps électoral. Plus important, nous louons le courage de ceux qui ont créé la réalité à laquelle M. De Klerk doit désormais faire face. Il reste à vérifier si l'ensemble du corps électoral entendra le message de M. De Klerk et agira en conséquence.

Aujourd'hui Nelson Mandela ne languit plus derrière les barreaux d'une cellule. Cependant, de nombreux Sud-Africains courageux, dont le seul crime a été de participer à la lutte pour la justice, languissent toujours derrière les barreaux. En outre, M. Mandela n'est finalement pas plus libre aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un an ou 28 ans. Il ne peut toujours pas voter dans son propre pays. Ses compatriotes sud-africains ne peuvent toujours pas voter pour lui si tel était leur souhait.

Tant que chaque homme et chaque femme en Afrique du Sud ne pourra pas librement choisir le gouvernement de ce pays, ceux qui gouvernent l'Afrique du Sud ne pourront revendiquer une quelconque légitimité. Comment peut-on dire d'un peuple littéralement tenu en joue qu'il a conclu un contrat social et accepté d'être gouverné de la sorte?

Il incombe à la communauté internationale de comprendre que les effets de l'apartheid sont si profonds que même sa chute ne mettra pas fin aux problèmes de l'Afrique du Sud. En effet, bien des éléments nous prouvent que le legs de l'apartheid continuera à marquer l'Afrique du Sud pendant des générations.

Prenant la parole dans un contexte différent au cours de ce débat, le Représentant permanent de Singapour a déclaré à juste titre :

"Il semblerait que chaque fois qu'un noeud est défait, un autre noeud apparaisse." (A/45/PV.56, p. 22)

Cette image est, à notre avis, la plus juste.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Il incombe tout particulièrement à la communauté internationale d'aider le peuple sud-africain à veiller à ce qu'en défaisant les nombreux noeuds de l'apartheid, nous ne défassions pas non plus la crame de leur existence. Vanuatu n'est pas d'accord avec ceux qui proposent que les sanctions actuelles contre l'Afrique du Sud soient atténuées. Nous pensons au contraire qu'elles doivent être poursuivies et que d'autres voies menant à une fin rapide du système d'apartheid doivent aussi être explorées.

Les sanctions contre le régime sud-africain ont été décrétées pour permettre de défaire les noeuds de l'apartheid. Nous pensons que la responsabilité d'encourager activement le développement économique et social des victimes de l'apartheid est un corollaire important et nécessaire. Les sanctions, et les responsabilités qui en découlent pour la communauté internationale, doivent donc être considérées autrement que dans leur dimension négative. Une fois que des changements profonds et irréversibles auront eu lieu en Afrique du Sud, que ce pays sera sur la voie du gouvernement par la majorité, il incombera à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer les vestiges et les conséquences de l'apartheid.

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, à quelques exceptions près notables, l'atmosphère politique internationale s'est améliorée. Le dialogue et la réconciliation sont aujourd'hui privilégiés. L'affrontement, là encore à quelques exceptions près notables, tombe de plus en plus en disgrâce et relève du passé.

Dans le passé, d'aucuns considéraient la lutte contre l'apartheid à travers le prisme étroit de l'ancien antagonisme Est-Ouest. Cela s'est fait au détriment des victimes de l'apartheid ainsi que des victimes d'autres formes d'injustice. Aujourd'hui, on reconnaît enfin que l'apartheid doit être traité à part entière, à l'abri de tout antagonisme extérieur et de préjugés idéologiques.

Il faut espérer que cette approche permettra un renforcement du consensus international contre l'apartheid. L'Afrique du Sud nous a jadis fait miroiter de faux espoirs et s'y emploiera sans aucun doute encore et toujours. Si nous devons y succomber, être déçus et trompés par ce mirage, nous serions condamnés à errer sans fin et sans but dans notre quête commune en vue d'achever le long voyage vers la fin de l'apartheid.

Faisons donc preuve de souplesse, tout en demeurant vigilants. Faisons preuve d'ouverture d'esprit, mais soyons résolus. Maintenons le consensus international et mettons un terme définitif à l'apartheid.

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis de vous féliciter d'assumer la présidence de cette session et de vous dire que c'est un grand honneur pour moi d'aborder cette question, sous votre direction. Le dévouement que la communauté internationale accorde à la question de l'apartheid depuis plus de 40 ans commence à porter ses fruits. Les pays Membres des Nations Unies, grâce à leur insistance, à leur préoccupation qui s'est traduite par leur solidarité avec les victimes de l'apartheid et des mesures concrètes destinées à leur venir en aide, et à la lutte indomptable du peuple sud-africain, peuvent maintenant nourrir l'espoir de voir ce régime odieux de discrimination raciale et humaine disparaître dans un délai dont nous estimons tous qu'il doit être le plus bref possible. La communauté internationale a très clairement exprimé son souhait de compter parmi ses membres une Afrique du Sud qui bénéficierait de toutes les vertus et de tous les avantages d'une société unie, non raciale et sans discrimination, riche des différentes cultures des êtres humains qui la composent.

Il est surprenant, et c'est la preuve d'un manque total de clairvoyance, que les secteurs qui défendent le système de discrimination raciale institutionnalisé et leurs amis ailleurs dans le monde ne comprennent pas le tort considérable que celui-ci porte à la structure nationale même qu'ils cherchent à protéger. Il ne fait aucun doute que la fin de l'apartheid devra permettre à l'Afrique du Sud de développer pleinement tout son potentiel créatif, avec les avantages qui en résulteront pour ce pays, pour les autres pays du continent africain et pour toute la communauté internationale qui, au cours de ces longues années, a fait de cette question l'un des problèmes clefs sur le plan mondial qu'il convient de résoudre sans tarder. Ses connotations morales, sociales et politiques ne doivent pas avoir cours en cette fin du XXe siècle.

Les craintes et les complexes face au changement qui sont autant de vestiges d'une époque révolue n'ont pas leur place aujourd'hui. C'est ainsi que l'ont prouvé d'autres sociétés, tournées vers un avenir plein d'espoir, comme la Namibie, dont le peuple a su démanteler le régime odieux d'apartheid sans défaillance ni traumatisme durable, de façon à édifier, dès qu'elle aura assumé son indépendance, une société unie, démocratique et non raciste. Pour ce faire, la détermination, la volonté de lutter, la compréhension humaine, la générosité et la vision de l'avenir étaient nécessaires, et c'est ce dont a fait preuve, dans une très large mesure, le peuple namibien et que nous voyons aujourd'hui se développer d'une manière considérable dans le peuple sud-africain.

M. Somavia (Chili)

Le Chili démocratique ne pouvait rester en marge d'un débat aussi important que celui qui retient toute notre attention aujourd'hui. Les spécificités du régime d'apartheid sont particulièrement odieuses aux Chiliens, car notre société résulte de la fusion d'ethnies d'origines et de cultures différentes. Les répercussions néfastes de cette pratique et de cette politique d'Etat sur des millions d'êtres humains en Afrique australe nous amènent à nous associer aux initiatives de l'Organisation des Nations Unies et à reconnaître l'importance que la communauté internationale a accordée à l'examen de cette question. Au cours de son histoire démocratique, le Chili a participé et continue de participer activement aujourd'hui à la lutte constante que les Nations Unies mènent depuis plus de 40 ans pour libérer le monde de ce fléau.

On ne s'étonnera pas en conséquence que nous soyons satisfaits de voir que l'Assemblée générale, à sa seizième session extraordinaire, en décembre dernier, a approuvé une déclaration qui fixe des paramètres décisifs en vue de parvenir à éliminer, une fois pour toutes, l'apartheid de la face de la terre. Cette déclaration, adoptée par un consensus extraordinaire qui reflète l'importance que les pays Membres accordent à cette question, spécifie les mesures que le Gouvernement sud-africain doit mettre en oeuvre pour régler d'urgence et de façon définitive ce problème humain et politique.

Les rapports du Secrétaire général et les nouvelles que nous recevons d'Afrique du Sud nous permettent d'avoir une vision claire et, en quelque sorte, d'espérer voir apparaître des perspectives de compréhension entre le gouvernement de ce pays et la majorité noire, représentée par son chef éminent, Nelson Mandela. Nous ne pouvons que nous estimer modérément satisfaits des mesures qui ont été prises pour parvenir à des principes d'accords susceptibles d'être considérés comme fondamentaux pour les objectifs recherchés. Ces mesures ont permis d'amorcer des négociations préliminaires qui, selon nous, devraient aboutir à la mise en place d'un régime politique et social en Afrique du Sud qui favorise la convivialité dans des conditions d'équité totale pour tous les habitants du pays. Un système démocratique, non racial dans une Afrique du Sud unie : tel est notre espoir, et c'est dans cette direction que nous orienterons les efforts de solidarité du Chili avec cette lutte. C'est le seul résultat possible.

Cependant, nous ne pouvons manquer de faire part de notre préoccupation, à cette occasion, du fait que les dispositions qui ont été prises par le régime sud-africain ne concernent pas le fond du problème. Ces mesures n'ont pas abouti à

M. Somavia (Chili)

l'élimination totale de la structure légale et juridique répressive qui soutient ce système odieux. L'abrogation de cette législation, dont il convient de mentionner la Law of Internal Security, devrait créer un climat propice à la poursuite des négociations et à une activité politique libre de toute entrave. Il faut permettre le retour inconditionnel de tous les exilés, mettre un terme à l'action des groupes de surveillance contre les adversaires politiques et lever les restrictions actuelles qui pèsent, entre autres, sur la presse. Nous sommes particulièrement préoccupés par la recrudescence de la violence en Afrique du Sud qui, malheureusement, continue d'être un instrument destiné à neutraliser les divergences et qui résulte, en fait, de la persistance du régime d'apartheid. La violence est l'ennemi déclaré de la démocratie, qui ne peut s'épanouir que dans une atmosphère de respect mutuel, de tolérance effective et à l'abri de toute discrimination.

Au Chili, nous estimons que les progrès réalisés jusqu'à présent sur la voie du démantèlement du régime d'apartheid sont modestes, extrêmement modestes, et qu'ils pourraient être beaucoup plus efficaces. Les autorités sud-africaines doivent comprendre l'urgence du changement. Le mur de l'apartheid doit tomber avec la même force que celle qui a causé l'effondrement du mur de Berlin.

M. Somavia (Chili)

Selon nous, la communauté internationale doit reconnaître les progrès réalisés et promouvoir des changements plus rapides. Cependant, elle doit en même temps exercer des pressions si le processus ralentit ou s'enraye.

Les sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud, si elles ont parfois touché les couches les plus nécessiteuses de la population, ont atteint et continuent d'atteindre leur objectif, car elles constituent un élément important qui permet au Gouvernement sud-africain d'évaluer la mesure dans laquelle la communauté internationale accepte les mesures adoptées pour mettre fin à l'apartheid. Le Gouvernement du Chili estime que ces sanctions-là doivent être maintenues.

A cet égard, je tiens à réitérer que le Gouvernement démocratique du Chili a appliqué un ensemble de mesures internes dont l'objet est de faire respecter scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'embargo militaire contre l'Afrique du Sud. Nous avons tenu au courant de ces mesures les comités pertinents des Nations Unies.

Rien ne saurait être plus anormal qu'un groupe d'hommes qui, du fait de la couleur de leur peau, se voient refuser dès la naissance l'espoir de se développer et de jouir de la vie, uniquement de par la volonté irrationnelle d'autres hommes. Ces dernières séquelles d'un monde qui a permis l'esclavage et qui a ensuite autorisé et justifié la colonisation, doivent disparaître à tout jamais. Au seuil du XXI^e siècle, nous devons encourager les gestes d'entente et de coopération qui doivent remplacer l'affrontement, l'égoïsme et l'intolérance, promouvoir un monde où il n'y aura plus de colonies et où plus personne ne sera soumis à un régime colonial, un monde plus éthique et imbu de justice et de respect pour l'être humain. Il n'y a pas de place pour l'apartheid dans un tel monde.

Sous toutes les latitudes, voilà ce dont sont persuadés les hommes, et plus particulièrement les Latino-Américains, dont nous, Chiliens, faisons partie. Nous comprenons les peines et les souffrances du peuple noir sud-africain parce que chez nous aussi, récemment encore, une grande partie du peuple chilien fut l'objet d'une discrimination injuste, quand temporairement seulement, heureusement, on imposa la haine et l'intolérance politique dans mon pays.

C'est pourquoi je me dois d'être très clair et précis au moment où je conclus ma déclaration. Mon gouvernement ne cesse une fois pour toutes l'apartheid et se tiendra toujours aux côtés de ceux qui encouragent sa disparition totale. L'apartheid ne peut être réformé. Les hommes libres du monde ne peuvent accepter que son élimination complète.

M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La politique d'apartheid menée par le régime raciste sud-africain contre la majorité noire d'Afrique du Sud est la forme la plus affreuse de discrimination raciale de notre époque. Elle vise à assurer l'exploitation et la répression les plus complètes de la majorité noire sud-africaine et à traiter ses membres comme une classe inférieure ou comme des esclaves. Tous les droits fondamentaux de l'homme de cette majorité sont bafoués depuis de nombreuses années, y compris leur droit à vivre comme des êtres humains. Cela est d'autant plus dangereux et inhumain que l'apartheid a été appliqué par le régime sud-africain comme une politique d'Etat et un système institutionnalisé. De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont affirmé de façon explicite que le système d'apartheid imposé au peuple sud-africain constituait une violation des droits fondamentaux de ce peuple, un crime contre l'humanité et une menace constante à la paix et à la sécurité internationales.

La Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale lors de sa seizième session extraordinaire en décembre 1989, est un message ferme et unanime de la communauté internationale selon laquelle le système odieux de l'apartheid doit être totalement aboli. L'apartheid est un fléau, certes, et ne saurait en aucune façon être réformé; il doit être totalement éliminé.

Une année s'est écoulée depuis que la Déclaration a été adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et depuis lors, en effet, quelques changements sont survenus en Afrique du Sud : la levée de l'interdit imposé aux activités des partis et mouvements politiques, la libération du combattant bien connu de la liberté, Nelson Mandela, et de nombre d'autres prisonniers politiques ainsi que le début du dialogue entre l'African National Congress of South Africa et les autorités de Pretoria.

Il convient toutefois de souligner que ces changements ne sont pas assez importants pour satisfaire à ce qui est stipulé dans la Déclaration et qu'il est clair qu'ils ne suffisent pas pour produire l'effet nécessaire souhaité sur la vie politique, économique et sociale de la majorité noire de la population sud-africaine. Il faudrait aussi souligner que, malgré les nouveaux développements déjà soulignés, la situation en Afrique du Sud demeure essentiellement la même. Les principaux piliers de l'apartheid sont toujours intacts. La structure

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

fondamentale de la politique et des pratiques de l'apartheid n'a pas été démantelée. Le Group Areas Act, le Native Land Act, le Population Registration Act, la politique de bantoustanisation, etc., visant à maintenir le système d'apartheid contre la majorité noire sud-africaine, demeurent fermement en place.

A ce sujet, ma délégation partage l'avis exprimé dans le rapport du Groupe de surveillance du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine pour l'Afrique australe, selon lequel

"aucun changement radical ou irréversible ne s'est produit en Afrique du Sud. Les prétendus changements qui ont fait croire à certains membres de la communauté internationale qu'il convient de relâcher les pressions exercées sur le régime d'apartheid sont loin de justifier une telle appréciation. Par conséquent, l'accueil récemment réservé à M. F. W. De Klerk et les suggestions formulées à cette occasion, tendant à lever les sanctions et autres mesures imposées à l'encontre du régime d'apartheid, reviennent à récompenser prématurément M. De Klerk et à compromettre les efforts visant à créer le climat nécessaire pour l'ouverture de négociations." (A/44/953, annexe, par. 21.2.0)

Ma délégation est gravement préoccupée également par la violence qui continue de régner dans les townships noirs, ce qui est évidemment une conséquence directe du maintien constant et obstiné des politiques et pratiques odieuses de l'apartheid. La violence, souvent attisée par les éléments réactionnaires de la communauté blanche, en même temps que par des membres de la police et des forces de sécurité, n'a pas seulement eu pour résultat la perte de centaines de vies mais a aussi retardé le processus pacifique de changement et pourrait être utilisé par le régime colonial de Pretoria comme prétexte pour rompre le dialogue politique.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Ainsi qu'il est souligné dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, "ce lourd bilan serait attribuable en grande partie au fait que la législation en matière de sécurité habilite les officiers du corps de police à ordonner l'utilisation des armes, y compris les armes à feu, pour disperser les rassemblements." (A/45/22, par. 61)

La responsabilité de ces actes de violence revient au régime de Pretoria, qui devrait prendre des mesures urgentes pour y mettre fin.

Tous ces faits mettent en évidence les véritables objectifs du régime raciste, qui ne renoncera jamais à sa nature raciste et fera tout ce qu'il peut pour protéger sa politique et sauvegarder son existence même.

Pour toutes ces raisons, nous appuyons entièrement la requête exprimée par le combattant de la liberté Nelson Mandela : les sanctions qui ont été imposées devraient être maintenues aussi longtemps que l'objectif pour lequel elles ont été imposées n'a pas été atteint.

Ma délégation est d'avis que la lutte longue et courageuse du peuple africain en Afrique du Sud même, l'appui unanime de la communauté internationale au mouvement de libération nationale sud-africain et la pression internationale sur le régime de Pretoria ont contribué de façon significative au déroulement des événements que je viens de mentionner. La communauté internationale devrait être unie pour maintenir la pression sur le régime d'apartheid. Nous pensons donc que les mesures actuelles contre l'Afrique du Sud doivent être maintenues tant qu'il n'y aura pas de preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, tels que ceux qui sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La communauté internationale devrait prendre des mesures concertées pour maintenir les sanctions contre le régime raciste d'Afrique du Sud jusqu'au démantèlement total du système de l'apartheid, conformément à la Déclaration.

Nous faisons appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il applique toutes les mesures consacrées par la Déclaration afin de créer un climat propice aux négociations avec l'African National Congress. Le régime raciste sud-africain doit mettre fin à sa politique de déstabilisation et d'agression contre les Etats de première ligne d'Afrique australe.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Le Viet Nam condamne vigoureusement la politique d'apartheid poursuivie par le régime raciste sud-africain. Nous sommes engagés à assurer l'élimination totale de l'apartheid. Nous lançons un appel au Secrétaire général et à la communauté internationale pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'assurer l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid. Nous saisissons cette occasion pour réitérer notre ferme appui à la juste cause et à la lutte des peuples opprimés en Afrique du Sud, sous la conduite de l'African National Congress, visant à l'élimination totale de l'apartheid et à l'établissement de la règle de la majorité, par l'exercice libre et complet du suffrage universel par toute la population adulte dans une Afrique du Sud unie et non divisée.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : L'examen de l'expérience de la lutte du peuple d'Afrique du Sud au cours des ans nous permet, à ce moment important de l'histoire, de réaffirmer le rôle de la solidarité internationale dans l'appui à cette lutte et dans la réalisation de ses objectifs souhaités, à savoir l'élimination complète de l'odieux régime d'apartheid.

Dans ce cas, la solidarité internationale s'est manifestée principalement de deux manières : premièrement, par les résolutions et déclarations des organisations internationales et régionales, la plus importante étant l'Organisation des Nations Unies; et deuxièmement, par l'ampleur de la mesure dans laquelle elles ont été appliquées et le grand respect manifesté à l'égard des mesures qu'elles imposent dans divers domaines. Elles sont l'expression d'un important aspect du principe de la responsabilité internationale dans les domaines des relations internationales et du droit international.

Un autre fait qui ressort de l'examen de cette expérience et de ses relations avec la solidarité internationale est la corrélation qui existe entre les progrès réalisés par le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte et le niveau d'appui international découlant du respect accordé aux résolutions et déclarations internationales. En conséquence, ces progrès ne sont pas les résultats de la bonne volonté ou de la générosité du régime raciste, comme certains voudraient nous le faire croire. Ils seraient plutôt une preuve supplémentaire de ce que ce qui est réellement nécessaire est de démanteler ce régime et non pas de lui donner une couche de couleur blanche ou de lui faire subir un lifting.

M. Mohammed (Iraq)

Les faits concrets montrent que le meurtre et la violence vont se multipliant en Afrique du Sud du fait du renforcement constant de la législation de l'apartheid. Les prisons regorgent toujours de prisonniers politiques et les détentions sans procès sont de plus en plus fréquentes. Les autorités racistes persistent à refuser le retour inconditionnel des exilés politiques et l'abrogation de l'Internal Security Act. Les forces racistes restent stationnées dans les centres urbains, prouvant que les prétendus développements positifs ne sont que des tentatives ratées de blanchir le régime raciste et ne sont en rien des changements véritables, aptes à conduire à l'élimination du régime.

Tous ces faits montrent que le régime arrive à se maintenir grâce, en grande partie, au fait qu'il ne se conforme pas aux résolutions des Nations Unies. Les prétextes donnés pour justifier ce non-respect sont très clairement exprimés dans les réserves bien connues avancées par les Etats-Unis et leurs alliés, notamment lors des votes à l'Assemblée générale sur les résolutions relatives aux politiques d'apartheid soulignant la nécessité d'une solution négociée pour mettre fin au régime d'apartheid et réaliser la règle de la majorité noire.

La façon dont la lutte du peuple de l'Afrique du Sud a été menée dans l'arène internationale met en relief la position immorale adoptée par ces pays en ce qui concerne la question de l'apartheid. La politique consistant à apaiser le régime raciste de Pretoria permet à ces Etats de tourner les résolutions imposant un embargo international sur le régime raciste. C'est là une politique qui menace toutes les réalisations de la lutte du peuple d'Afrique du Sud, de la lutte et des sacrifices des peuples des Etats de première ligne et de tous les efforts déployés par la communauté internationale au cours des années afin d'exprimer leur appui et leur solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud.*

* Le Président assume la présidence.

M. Mohammed (Iraq)

La position prise par ces Etats favorables au régime raciste de l'Afrique du Sud a été la cause principale de la perpétuation de ce régime et du sort navrant du peuple sud-africain. C'est l'un des exemples évidents qui démasque les positions adoptées par les colonialistes vis-à-vis des problèmes et des causes des peuples. Appui et solidarité vont à des régimes racistes et terroristes tels que le régime raciste d'Afrique du Sud, qui se livre aux pratiques les plus horribles contre les êtres humains et contre leurs droits fondamentaux. Pendant cette seule année, 10 personnes en moyenne ont été tuées chaque jour. On appuie également l'entité sioniste terroriste raciste en Palestine occupée, où, quotidiennement, les crimes les plus odieux sont commis et où les principes et les valeurs humanitaires sont foulés aux pieds sans qu'interviennent ou protestent les prétendus défenseurs des droits de l'homme. Au contraire, ils se précipitent avec leurs armées et leurs armes meurtrières pour supprimer et massacrer tous ceux qui aspirent à sauvegarder leurs droits légitimes, leurs richesses et leurs ressources. C'est exactement ce qui est fait contre notre peuple arabe : les forces des Etats-Unis et de leurs alliés ont occupé les terres saintes de la péninsule arabe, tandis que ces pays appuient toutes les politiques des régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv.

Le droit international et la solidarité internationale doivent se mettre au service des intérêts légitimes des peuples et non pas des intérêts égoïstes illégitimes des grandes puissances, comme cela se produit à l'heure actuelle dans le golfe Persique, où ces puissances cherchent à contrôler la richesse pétrolière de la région.

Au cours des derniers mois de 1989, le monde a entendu des nouvelles alarmantes au sujet du développement de la collaboration nucléaire entre les régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv. Cette collaboration a atteint des niveaux dangereux qui semblent même avoir excédé les limites acceptées par ceux-là mêmes qui sont responsables de cette collaboration.

D'autre part, il devient évident que l'encouragement apporté à ces deux régimes, notamment par les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés, à acquérir et à mettre au point des armes nucléaires et des missiles balistiques, et à recueillir les fruits du transfert constant aux deux régimes de techniques perfectionnées, crée un problème extrêmement grave qui constitue une menace pour tous sans exception, d'autant que ces deux régimes suivent une politique raciste internationalement condamnée contre les peuples d'Afrique du Sud et de Palestine.

M. Mohammed (Iraq)

Ils suivent une politique d'agression contre les Etats des deux régions : cette politique se fonde sur la réalisation de la supériorité militaire et l'acquisition d'armes chimiques et nucléaires, et sur l'emploi de la force et l'expansion au détriment des peuples de ces deux régions et de leur stabilité. Aucun de ces deux régimes n'a adhéré au Traité sur la non-prolifération. Ils refusent toujours de placer leurs installations nucléaires sous supervision et inspection internationales.

Fidèle à sa politique qui combat fermement le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid sous toutes leurs formes, l'Iraq a toujours appuyé toutes les résolutions et mesures adoptées dans les instances internationales. L'Iraq a eu l'honneur de compter parmi ceux qui ont fait inscrire la question de l'Afrique du Sud à l'ordre du jour des Nations Unies en 1947. Dans toutes ses positions, l'Iraq s'est fondé sur son attachement à la politique de coordination avec les pays arabes et musulmans, ainsi qu'avec les pays du Mouvement des non-alignés et ceux de la communauté internationale.

L'Iraq n'a pas de relations militaires, commerciales, politiques ou autres avec le régime d'Afrique du Sud. Toute allégation contraire est fautive et montée de toutes pièces. Ce n'est qu'une autre tentative rageuse orchestrée par certains Etats - qui appuient et encouragent la politique d'apartheid en Afrique du Sud - pour discréditer l'image de l'Iraq. Ces Etats essaient d'exploiter les circonstances qui découlent de ce que l'on appelle la crise du Golfe, profitant du sensationnalisme des médias pour lancer des accusations sans fondement contre l'Iraq. L'Iraq rejette donc énergiquement toutes ces allégations. L'Iraq réaffirme que sa politique selon laquelle il n'entretient aucune relation avec le régime d'Afrique du Sud et respecte l'embargo international ne changera jamais. Au contraire, elle se renforcera tant que le peuple d'Afrique du Sud n'aura pas remporté la victoire finale contre le régime odieux d'apartheid.

A cet égard, nous sommes convaincus que le Comité spécial contre l'apartheid ne se laissera jamais leurrer par ces tentatives transparentes. Le Comité est réputé pour la façon consciencieuse dont il examine les allégations. Nous ne pouvons à ce propos manquer de faire remarquer un fait évident. Aucun des quatre rapports publiés par le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud ne fait une allégation quelconque ou ne lance une accusation quelconque contre

M. Mohammed (Iraq)

l'Iraq. L'Iraq continuera de combattre l'apartheid jusqu'à son élimination finale. L'Iraq persistera à rejeter les allégations faites par certains pays bien connus pour justifier leur appui au régime de l'Afrique du Sud et leur coopération avec lui.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un vif hommage à Nelson Mandela pour la position de principe courageuse qu'il a prise au sujet de la prétendue crise du Golfe.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que l'Iraq, se fondant sur sa ferme politique, renouvelle ici son appui à la lutte du peuple de l'Afrique du Sud pour la libération de son pays. L'Iraq condamne le régime odieux d'apartheid, qu'il estime être un crime contre l'humanité et une source d'agression, d'instabilité et de tragédies. Il doit être éliminé complètement et la majorité noire doit accéder au pouvoir.

M. ZAMORA RODRIGUEZ (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, nous devons nous réunir pour examiner la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain qui - ce qui est une honte pour l'humanité - occupe l'attention des Nations Unies depuis pratiquement la création de l'Organisation. Nous nous sommes efforcés au fil des années de trouver le moyen de mettre fin à ce régime odieux et de convaincre l'ensemble de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour permettre à la majorité noire d'Afrique du Sud d'exercer sans entraves les droits légitimes qui sont ceux de citoyens dans leur propre pays. Mais ces efforts n'ont guère été couronnés de succès : le régime d'apartheid existe toujours; la politique raciste de Pretoria continue, depuis près d'un demi-siècle, de servir de fondement à la société sud-africaine; ce que le régime appelle le développement séparé des races - qui signifie en réalité le développement pour la minorité blanche et le manque absolu d'espoir pour l'immense majorité noire - demeure la marque essentielle d'un régime qui, en accordant quelques réformes obtenues grâce à la lutte et à l'abnégation du peuple sud-africain, compte pouvoir ignorer le désaveu et le rejet de l'immense majorité des habitants de notre planète.

On a fait remarquer que ces derniers temps des événements encourageants s'étaient produits en Afrique du Sud, en particulier la libération du camarade Nelson Mandela, la légalisation des activités de l'African National Congress (ANC) et d'autres organisations populaires, ainsi que l'ouverture d'un dialogue entre l'ANC et les autorités de Pretoria.

Nous constatons actuellement une tendance croissante à applaudir aux réformes que le Gouvernement sud-africain est en train de faire et qui, pour certains, sont même une raison suffisante pour que la communauté internationale légalise et accepte un régime qui, par sa nature même, est illégal. Ils essaient ainsi de réduire les pressions exercées par la communauté internationale et qu'elle doit continuer d'exercer sur les autorités sud-africaines, afin d'obtenir l'élimination complète de la politique d'apartheid et de toutes ses conséquences.

S'il est vrai que des changements positifs se sont produits, il n'en demeure pas moins que seules l'abrogation de toutes les lois et mesures adoptées par le régime d'apartheid, la libération de tous les prisonniers politiques, l'abolition des actes de répression raciale en Afrique du Sud et la fin de la bantoustanisation du pays permettront, tant au peuple sud-africain qu'à la communauté internationale, de vérifier et de comprendre les véritables intentions du Gouvernement sud-africain.

M. Zamora Rodriguez (Cuba)

A cet égard, il convient de rappeler la description que la "Charte de la liberté", signée à Kliptown en 1955, faisait de ce que devrait être une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Il y est déclaré :

"L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, qu'ils soient Blancs ou Noirs. Aucun gouvernement ne peut, en toute justice, se réclamer de l'autorité à moins qu'il ne s'appuie sur la volonté du peuple. Le peuple gouvernera. Tous les groupes nationaux doivent jouir de droits égaux. Le peuple doit participer à la richesse du pays. La terre appartiendra à ceux qui la travaillent. Tous seront égaux devant la loi. Les portes du savoir et de la culture s'ouvriront. Il y aura logement et nourriture. Il y aura paix et amitié."

C'est pourquoi tant que cela ne se sera pas produit, tant qu'on n'aura pas satisfait les aspirations légitimes du peuple sud-africain, nous devons redoubler d'efforts pour appuyer le peuple de ce pays et son mouvement d'avant-garde, l'African National Congress, nous devons continuer de dénoncer avec véhémence l'apartheid en tant que crime contre l'humanité, nous devons continuer de préconiser l'application de sanctions générales et obligatoires pour obliger le Gouvernement de Pretoria à s'acquitter des obligations qui lui incombent. Si nous ne le faisons pas, cela reviendra à accepter l'apartheid. Malgré les réformes, il n'y a pas de raison valable de réduire la pression sur le régime raciste. La situation en Afrique du Sud demeure incertaine et précaire. Les divisions qu'impose la bantoustanisation dans le pays continuent de coûter chaque jour des vies humaines, les structures de l'apartheid sont toujours intactes et l'apartheid est toujours la politique officielle du Gouvernement sud-africain. Les aspirations du peuple sud-africain, telles qu'elles ont été exposées à Kliptown par des représentants de toutes les races, n'ont nullement été satisfaites.

Il ne fait aucun doute que certains peuvent être véritablement leurrés par les réformes effectuées par les autorités de Pretoria. Nous sommes cependant inquiets de constater que nombreux sont ceux qui cherchent, semble-t-il, avec une complaisance mal dissimulée, à empêcher la communauté internationale de désavouer le régime d'apartheid et à obtenir que les pressions qui doivent être exercées sur ce régime se relâchent. Nous voyons la façon dont un certain nombre de pays, y compris quelques-uns de l'Europe orientale, qui autrefois défendaient les droits

M. Zamora Rodriguez (Cuba)

légitimes du peuple sud-africain, se sont joints aujourd'hui au choeur de ceux qui réclament que l'on légalise un régime qui continue d'être un anachronisme et un affront aux aspirations les plus chères de toute l'humanité.

Ni les anciens alliés de Pretoria ni ses nouveaux amis n'ont le droit de demander clémence simplement parce que le régime d'apartheid a pris certaines mesures qui visent tout au plus à créer une situation internationale plus favorable et non pas à désavouer une politique qui a été et qui est toujours la raison d'être du régime.

Comme un représentant le faisait remarquer à juste titre hier dans cette salle, nous nous félicitons de la libération de Nelson Mandela, mais il serait absurde de récompenser le régime d'apartheid d'avoir libéré Mandela et ses compatriotes lorsque, en réalité, ils n'auraient jamais dû être emprisonnés. Il disait également, tout à fait judicieusement, que si les atrocités commises par le régime de la minorité blanche contre la majorité noire opprimée en Afrique du Sud avaient été commises par cette dernière contre la première, nous entendrions réclamer que soient traduits devant un tribunal du genre de celui de Nuremberg les dirigeants noirs sud-africains et non pas réclame. qu'ils soient récompensés.

Le régime d'apartheid ne peut être réformé. Il doit être entièrement éliminé et c'est à la fois le devoir et le droit du peuple sud-africain et de l'ONU d'y veiller. Si nous ne le faisons pas, nous deviendrons les complices du racisme, qui est proscrit par la Charte des Nations Unies et par les normes les plus élémentaires du droit et de la civilisation.

La séance est levée à 13 heures.

